

GROUPE CANAM INC.

NOTICE ANNUELLE

Exercice clos le 31 décembre 2007

Le 28 mars 2008

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	CONSTITUTION
1.1	La Société.....1
1.2	Filiales.....1
2	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS
2.1	Profil général.....1
2.2	Développements au cours des trois derniers exercices financiers.....3
2.3	Stratégie.....5
3	DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS
3.1	Profil général.....7
3.1.1	Canam – poutrelles et tablier métallique.....10
3.1.2	Structal-construction métallique lourde.....11
3.1.3	Structal-ponts.....13
3.1.4	Hambro – système de plancher bétonné.....14
3.1.5	Murox – systèmes de bâtiments.....14
3.1.6	Technyx – impartition de ressources techniques.....15
3.1.7	Canam International.....16
3.2	Autres activités.....17
3.3	Politiques et considérations environnementales.....18
3.4	Ressources humaines.....19
3.5	Facteurs de risque.....19
4	STRUCTURE DU CAPITAL
4.1	Description générale de la structure du capital.....20
5	DIVIDENDES.....20
6	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES.....21
7	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS
7.1	Administrateurs.....21
7.2	Dirigeants.....23
7.3	Titres détenus.....24
7.4	Interdiction d’opérations, faillites, amendes ou sanctions.....24
7.5	Conflits d’intérêts.....25
8	LITIGES EN COURS.....25

9	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	
9.1	Placement dans Finloc inc.....	26
9.2	Sommes à recevoir de personnes liées.....	27
9.3	Conversion des actions multivotantes en actions ordinaires.....	28
10	AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	29
11	CONTRATS IMPORTANTS	
11.1	Placement dans Finloc inc.....	29
12	RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	29
13	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	32
	ANNEXE « A » - Charte du comité de vérification	34

RUBRIQUE 1 - CONSTITUTION

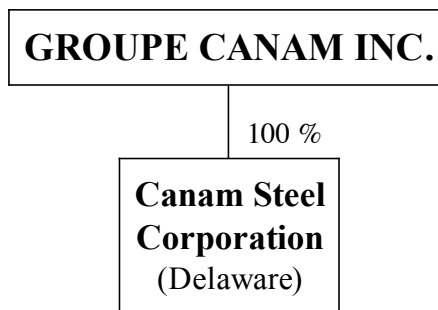
1.1 La Société

Groupe Canam inc. est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 1997, de Le Groupe Canam Manac inc. et de sa filiale Gestion 11535 inc., sous le régime de la Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Le 1^{er} janvier 2005, Le Groupe Canam Manac inc. changeait son nom à Groupe Canam inc. (la « Société »).

Le siège social de la Société est situé au 11535, 1^{re} Avenue, bureau 500, Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5.

1.2 Filiales

L'organigramme qui suit présente la Société et sa principale filiale, Canam Steel Corporation, seule filiale dont l'actif représente 10 % ou plus de l'actif consolidé de la Société au 31 décembre 2007 ou dont le produit d'exploitation représente plus de 10 % du produit d'exploitation consolidé de la Société. L'organigramme présente la juridiction de constitution de Canam Steel Corporation et le pourcentage de droits de vote détenu au 31 décembre 2007.



RUBRIQUE 2 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

À moins que le contexte ou le texte ne dicte le contraire, (i) Groupe Canam inc. et ses filiales sont ci-après désignées collectivement la « Société » et (ii) tous les montants en dollars mentionnés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens.

2.1 Profil général

Vue d'ensemble

La Société poursuit ses activités dans le secteur de la conception, la fabrication et la vente de produits et de services de construction destinés à l'industrie de la construction commerciale, industrielle, institutionnelle et multirésidentielle et des infrastructures. La Société exploite 12 usines dont six au Canada et six aux États-Unis, et employait 3 050 personnes au 31 décembre 2007. Ses revenus proviennent d'une diversité de clients qui se trouvent principalement en Amérique du Nord.

Description sommaire des activités

Les activités de la Société sont exercées directement par celle-ci ou par l'entremise de ses filiales. Le secteur d'activités dans lequel évolue la Société se divise en plusieurs segments d'affaires, chacun représentant des produits ou services différents sauf pour le segment CANAM INTERNATIONAL qui réunit les activités de fabrication à l'extérieur du Canada et des États-Unis : CANAM CANADA – poutrelles et tablier métallique, CANAM ÉTATS-UNIS – poutrelles et tablier métallique, STRUCTAL – construction métallique lourde, STRUCTAL – ponts, HAMBRO – système de plancher bétonné, MUROX – systèmes de bâtiments, TECHNYX – impartition de ressources techniques, et CANAM INTERNATIONAL. Les activités de la Société sont exercées au Canada par la Société et aux États-Unis par Canam Steel Corporation (« Canam Steel »). Aux États-Unis, Canam Steel exploite également SUN Building Systems et les systèmes de mezzanine VERTISPACE.

CANAM CANADA est le premier fabricant de poutrelles d'acier en importance au Canada, avec une part de marché estimée à approximativement 74 %. CANAM ÉTATS-UNIS est un fabricant important de poutrelles d'acier aux États-Unis, avec une part de marché estimée à approximativement 8 %. La Société fournit au marché nord-américain un large éventail de produits et de services de construction, incluant les poutrelles d'acier et le tablier métallique sous le nom Canam. Les fabricants de charpente d'acier utilisent largement les produits et services de la Société dans la construction industrielle, institutionnelle, commerciale et multirésidentielle.

STRUCTAL – CONSTRUCTION MÉTALLIQUE LOURDE conçoit et fabrique des composantes de construction métallique lourde et est un fournisseur de charpente d'acier pour de nombreux projets de grande envergure en Amérique du Nord dans le secteur du bâtiment, y compris des complexes sportifs, des complexes industriels, des installations aéroportuaires et des tours à bureaux.

STRUCTAL – PONTS est un fabricant de ponts et de poutres soudées pour le marché de l'Amérique du Nord. Structal-ponts conçoit et fabrique également des appareils d'appui et des joints de dilatation utilisés dans le marché des infrastructures routières et des ponts.

HAMBRO conçoit, fabrique et commercialise un système de plancher de béton pour les marchés résidentiel et multirésidentiel de l'Amérique du Nord.

MUROX conçoit, fabrique et commercialise des enveloppes de bâtiments préfabriqués en usine destinés aux marchés de la construction commerciale, industrielle et institutionnelle. Ces produits sont vendus principalement dans le nord-est de l'Amérique du Nord, généralement à des entrepreneurs, promoteurs et propriétaires de bâtiments.

TECHNYX offre, depuis ses bureaux au Canada, en Roumanie, en Inde et en Chine, des services de dessin aux segments d'affaires de la Société ainsi que des services d'impartition de dessin technique aux tierces personnes requérant de tels services, principalement des fabricants nord-américains et français de produits d'acier.

CANAM INTERNATIONAL regroupe les investissements de la Société à l'extérieur du Canada et des États-Unis, soit des participations minoritaires dans des sociétés de fabrication de produits d'acier en Arabie Saoudite, en Chine, aux Émirats arabes unis, en France, au Mexique et en Russie. Ces participations permettent à la Société d'exporter son savoir-faire et de s'associer à des entrepreneurs locaux détenant déjà une expertise dans le secteur des produits de construction. Outre l'opportunité de participer aux bénéfices de ces sociétés, la Société touche des redevances pour le transfert de sa technologie et de son savoir-faire.

Outre les produits offerts par la Société par le biais de ses segments d'affaires, la Société fabrique et vend les produits SUN Building Systems, un système de bâtiment à cadres rigides, et VERTISPACE, des systèmes de mezzanine. Ces deux produits sont destinés aux marchés commercial, industriel et institutionnel et vendus aux États-Unis.

2.2 Développements au cours des trois derniers exercices financiers

Les conditions ou les événements suivants ont eu une influence sur le développement général des activités au cours des trois derniers exercices financiers.

Au printemps 2004, la Société annonçait l'adoption d'un plan stratégique visant à concentrer ses activités dans le secteur des produits et des services de construction; la Société maintenait cependant sa décision antérieure de vendre ses installations au Mexique. En parallèle avec cette annonce, la Société procédait à la vente des activités de son secteur des semi-remorques, soit les actifs de sa division Manac et les actions de Manac Trailers USA, Inc., filiale américaine en propriété exclusive de la Société. La décision de recentrer les activités de la Société dans le secteur des produits de construction signifiait également le retrait éventuel par la Société de ses activités de fabrication et de distribution d'équipements forestiers, exploitées par sa division Industries Tanguay. Après avoir tenté sans succès de regrouper les activités de Industries Tanguay avec celles d'une tierce partie, la Société mettait fin à ses activités de fabrication d'équipements forestiers au mois de septembre 2006.

Le 15 août 2005, en accord avec sa stratégie de limiter ses activités nord-américaines de produits de construction au Canada et aux États-Unis, la Société vendait les actifs de son usine de fabrication de poutrelles d'acier située à Ciudad Juárez, au Mexique, à CMC Commercial Metals de Mexico, S. de R.L. de C.V., une filiale de CMC Steel Fabricators, Inc., un fabricant américain de poutrelles d'acier. Cette vente s'est faite pour une contrepartie de 6 400 000 \$ US (7 700 000 \$), plus 2 400 000 \$ US (2 800 000 \$) pour les stocks. Sujet à certaines exceptions, la Société s'est engagée auprès de l'acheteur, pour une période de trois ans suivant la transaction, soit jusqu'au 15 août 2008, à ne pas fabriquer ou livrer des poutrelles d'acier dans certaines régions du sud-ouest américain, territoires qui étaient desservis par l'usine de Ciudad Juárez. La Société conserve un terrain vacant à Ciudad Juárez, qu'elle a mis en vente.

Le 1^{er} octobre 2005, la Société vendait les actifs de sa division Réseau Acier Plus (le « Réseau ») à Steel Plus Network, LLC (« SPN »), une société américaine regroupant plus de 70 membres canadiens et américains de ce qui était jusqu'alors le Réseau. La vente des actifs a été réalisée pour une contrepartie de 2 400 000 \$ US (2 800 000 \$) payée par l'émission à la Société de parts de catégorie « B » de SPN LLC, représentant 44,4 % de l'équité et 45 % des droits de vote dans SPN LLC. En aucun temps la participation de la Société dans SPN LLC ne pourra excéder 45 % de l'équité de SPN. SPN est un regroupement de fabricants de charpente d'acier et de fournisseurs de l'Amérique du Nord. SPN fait la promotion de l'utilisation de l'acier dans la construction en offrant à ses membres les produits et les services nécessaires pour accroître leur compétitivité, améliorer la qualité de leurs produits et de leurs services, et contribuer à leur succès individuel.

Le 24 juin 2006, la Société complétait son retrait du Mexique par la vente d'une participation de 65 % des actions votantes et participantes de Canam Romsa de Mexico, S.A. de C.V. (« Romsa »), société qui exploite une usine de fabrication de poutrelles d'acier et de charpente d'acier située à Monterrey au Mexique. L'acheteur était Steelmax, S.A. de C.V., une société mexicaine contrôlée par des investisseurs locaux et œuvrant dans le secteur de la charpente et de la poutrelle d'acier. La vente de la participation de 65 % a été réalisée pour une contrepartie de 1 000 000 \$ US. Outre l'achat des actions, Romsa avait converti des avances de la Société totalisant 6 500 000 \$ US en actions privilégiées rachetables. La Société conservait également un effet à recevoir de 2 000 000 \$ US garanti par une hypothèque sur l'usine de Monterrey. Depuis la transaction, 4 000 000 \$ US d'actions privilégiées ont été converties en avances et sont également garanties par une hypothèque sur l'usine de Monterrey. Le solde des actions privilégiées est de 1 800 000 \$ US; ces actions ont été radiées des livres de la Société. Au mois de décembre 2007, la Société consentait un prêt à terme à Romsa au montant de 3 611 000 \$ US et une marge de crédit de 2 000 000 \$ US. Le prêt à terme est remboursable par tranches et vient à échéance en 2010. Les deux crédits sont garantis par des sûretés sur les équipements, les inventaires et les recevables de Romsa.

Le 24 août 2006, Placements CMI inc. et sa filiale en propriété exclusive, 9085-6063 Québec inc., deux sociétés dont le propriétaire direct ou indirect est M. Marcel Dutil, président du conseil et chef de la direction de la Société et jusqu'à cette date son actionnaire majoritaire, procédaient à l'échange des 7 000 000 actions catégorie « C » multivotantes (cinq (5) votes par action détenue) de la Société qu'elles détenaient en 1 850 030 actions subalternes catégorie « A », soit un ratio de conversion de 0,26429 action catégorie « A » pour une action catégorie « C ». Suivant la conversion de la totalité des actions catégorie « C », les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions catégorie « C » ont été annulés et par conséquent le capital-actions de la Société ne prévoit plus d'actions à droit de vote multiple. Après la conversion des actions, le pourcentage des droits de vote détenu directement ou indirectement par M. Marcel Dutil est passé à 20,66 %. Au 31 décembre 2007, M. Dutil détenait 7 295 496 actions ordinaires de la Société ou 14,78 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Le 22 septembre 2006, la Société annonçait l'arrêt des activités de son usine de Saint-Joseph-de-Beauce, au Québec, spécialisée dans la fabrication de murs destinés au marché de la construction multirésidentielle. La chute importante de la demande dans le secteur des édifices à logement et à condominium, au Québec et en Ontario, et les faibles perspectives de reprise de ce marché

expliquaient cette fermeture. Cette décision signifiait le retrait par le segment Murox du marché de la construction multirésidentielle. Murox concentre depuis ses activités dans le secteur des bâtiments commerciaux, industriels et institutionnels.

Le 27 novembre 2006, la Société annonçait l'acquisition de la majorité des actifs de Goodco Limitée et de la division Z-Tech de Z-Tech/Geogard inc., deux entreprises situées au Québec et œuvrant dans la fabrication d'appareils d'appui et de joints de dilatation utilisés dans le marché des infrastructures routières et des ponts. Ces acquisitions permettent au segment Structural-ponts de renforcer sa présence auprès de ses clients et de ses marchés actuels en élargissant son offre de produits.

Le 30 mai 2007, la Société, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive, complétait l'achat d'une participation de 49 % du capital-actions de United Steel Structures Ltd. (« USSL »), une société qui exploite une usine de charpente métallique lourde et de ponts à Guangzhou, en Chine. L'autre actionnaire de USSL est Guangzhou Shipyard International Co. Ltd. (« GSI »), une société chinoise. USSL dessert les marchés internationaux de la charpente métallique lourde et des ponts. USSL a une capacité de production de 40 000 tonnes par année. La participation de 49 % a été acquise de Havens Steel Company (« Havens ») dans le cadre d'un encan tenu sous la supervision de la Cour de faillite des États-Unis relativement à la mise en tutelle de Havens sous le chapitre 11 du titre 11 (*Bankruptcy*) du *United States Code* et lors duquel la Société a été le plus haut offrant à 9 200 000 \$ US. Cette transaction donne accès à la Société à une capacité additionnelle de production qui lui permet de tirer profit de l'activité économique en Amérique du Nord et peut éventuellement servir de porte d'entrée pour les produits à valeur ajoutée de la Société sur le marché chinois.

Le 17 juillet 2007, Canam Steel achetait la majorité des actifs de Eastern Bridge, LLC de Claremont, dans l'État du New Hampshire, entreprise spécialisée dans la fabrication de structures d'acier pour ponts routiers et ferroviaires. Au moment de l'achat, les ventes annuelles de Eastern Bridge se chiffraient à environ 10 000 000 \$ US. Cet achat d'actifs s'est fait pour une contrepartie de 4 900 000 \$ US (5 151 000 \$). Canam Steel loue l'usine de fabrication de Eastern Bridge et a l'option, jusqu'en septembre 2009, de l'acquérir. Cette transaction s'inscrit dans la stratégie de la Société d'étendre sa présence sur le marché américain des ponts et lui permet dorénavant de participer à des projets qui ne sont accessibles qu'à des fabricants de ponts ayant une présence manufacturière aux États-Unis (en vertu de la législation *Buy American*).

2.3 Stratégie

La Société exerce ses activités dans le secteur de la conception, de la fabrication et de la vente de produits et de services de construction. Elle a divisé ses activités en huit segments d'affaires : (a) CANAM CANADA – poutrelles et tablier métallique, (b) CANAM ÉTATS-UNIS – poutrelles et tablier métallique, (c) STRUCTAL – construction métallique lourde, (d) STRUCTAL – ponts, (e) HAMBRO – système de plancher bétonné, (f) MUROX – systèmes de bâtiments, (g) TECHNIX – impartition de ressources techniques, et (h) CANAM INTERNATIONAL.

La stratégie de la Société consiste à :

- i) maintenir et consolider sa position dans les marchés qu'elle domine en poursuivant une politique dynamique de satisfaction de la clientèle, d'amélioration continue de ses produits existants et d'efficacité de ses opérations manufacturières;
- ii) exploiter son expertise de conception, de fabrication et de vente pour le marché nord-américain de la construction afin de croître et d'exploiter de façon rentable des produits dont les marques de commerce sont Canam, Structal, Hambro, Murox, Vertispace et Sun Building Systems;
- iii) pénétrer de nouveaux marchés en introduisant des produits et services à valeur ajoutée et ainsi réduire sa dépendance à l'endroit de ses produits existants, tout en accroissant ses revenus et sa profitabilité; et
- iv) poursuivre son positionnement dans les marchés en émergence au niveau international par la prise de participations dans des sociétés de produits de construction.

Canam Canada et Canam États-Unis visent à être reconnus comme les meilleurs concepteurs et fabricants de poutrelles d'acier et de composantes métalliques pour l'industrie de la construction en Amérique du Nord, en se distinguant par leur flexibilité, la qualité de leurs produits et leur service exceptionnel. Ces segments d'affaires visent à fournir les meilleurs produits, services et solutions dans tous les marchés de poutrelles de la Société. Au Canada, la couverture d'un large territoire, la rapidité de livraison et l'expertise technique de Canam Canada lui ont permis de signer des ententes nationales avec des entreprises œuvrant dans le commerce de détail. Aux États-Unis, Canam États-Unis cherche plutôt à orienter ses activités vers des contrats complexes requérant un plus grand nombre d'heures de travail par tonne d'acier, ce qui lui permet de se différencier de ses principaux concurrents qui sont des fabricants intégrés.

Dans le segment de la construction métallique lourde, la stratégie de Structal consiste à mettre l'accent sur des projets complexes et de haute technicité tels les complexes sportifs, les centres de congrès, les tours à bureaux, les complexes industriels et les installations aéroportuaires. La capacité de la Société à fournir ces produits spécialisés en a fait un fournisseur de choix pour plusieurs projets de construction d'importance en Amérique du Nord.

Dans le segment des structures de ponts d'acier, Structal veut demeurer le chef de file au Canada et augmenter sa présence aux États-Unis, tout en ajoutant graduellement des produits et services lui permettant d'exploiter sa notoriété auprès des concepteurs et constructeurs de ponts.

Hambro jouit d'une grande notoriété auprès des promoteurs immobiliers dans certains de ses marchés. La Société compte tirer avantage de la notoriété de ce produit pour accroître sa pénétration du marché de l'Amérique du Nord.

Tout comme les produits Hambro, les systèmes de bâtiments Murox sont des produits à valeur ajoutée qui complètent les autres produits de construction de la Société. Ces produits permettent à la Société d'étendre aux constructeurs de bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels

son offre de services et de produits. Au cours des prochaines années, la Société compte étendre davantage sa couverture de marché à l'extérieur du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Angleterre, et développer de nouveaux usages, tels que les bâtiments à haute efficacité énergétique, et de nouveaux finis extérieurs pour ses produits. En jumelant aux systèmes de bâtiments Murox ses autres produits de construction, la Société est en mesure d'offrir une solution complète de charpente et de coquille de bâtiment.

Technyx profite d'une main-d'œuvre hautement scolarisée et spécialisée dans ses bureaux de Roumanie, d'Inde et de Chine afin d'offrir des services d'impartition de ressources techniques et de génie mécanique aux secteurs de la construction commerciale, multirésidentielle et industrielle dans les marchés géographiques traditionnels de la Société.

Par l'entremise de Canam International, la Société exporte son savoir-faire en prenant des participations dans des sociétés de fabrication de produits d'acier situées à l'extérieur du Canada et des États-Unis. La stratégie d'investissement de la Société consiste à (i) limiter chaque participation à une position minoritaire au chapitre de l'équité et des droits de vote de la société dans laquelle la Société investit; (ii) limiter le montant de l'investissement dans chaque pays où la Société investit; (iii) récupérer le capital investi dans un délai relativement rapide; et (iv) obtenir des redevances au chapitre du savoir-faire transféré.

RUBRIQUE 3 - DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

3.1 Profil général

Produits et services

La Société conçoit, fabrique et commercialise un large éventail de composantes métalliques et de produits de construction en acier sous le nom Canam. Ces produits comprennent les poutrelles, les fermes de toit, les poutres, les colonnes, le tablier métallique et les profilés roulés à froid.

La Société conçoit et fabrique, sous le nom Structural, de la charpente métallique lourde utilisée dans les ponts et les projets de construction de grande envergure. Le segment Structural-ponts conçoit et fabrique également des appareils d'appui et des joints de dilatation utilisés dans le marché des infrastructures routières et des ponts sous le nom Goodco /Z-Tech.

La Société conçoit et fabrique des systèmes et produits de construction spécialisés qui complètent sa gamme de produits d'acier. Ces produits spécialisés sont offerts sous différentes marques : les systèmes de bâtiments Murox, de plancher bétonné Hambro, de bâtiments en cadres rigides Sun Steel Building et de systèmes de mezzanines VertiSpace. Chacun de ces produits représente moins de 10 % de l'ensemble des ventes totales de la Société.

Les produits sont distribués principalement par le réseau de vente et de distribution de la Société, lequel dessert l'ensemble du Canada et des États-Unis.

Le marché des produits de construction suit les cycles de la construction non résidentielle. Cependant, le segment d'affaires Hambro, dont les produits sont utilisés dans la construction résidentielle, subit l'influence des cycles de la construction résidentielle. La croissance du PIB et de la population sont habituellement les principaux indicateurs de la demande pour les produits de construction.

Usines

La Société exploite 12 usines au Canada et aux États-Unis. Ces usines sont exploitées par la Société et sa filiale Canam Steel. La Société est propriétaire de ses usines, à l'exception de l'usine de Claremont au New Hampshire qu'elle loue.

Le tableau ci-dessous donne l'emplacement des usines, les produits fabriqués à chacune de celles-ci et leur capacité de production de produits d'acier, le cas échéant.

EMPLACEMENT DES USINES	PRODUITS/FONCTION	CAPACITÉ (TONNES)
Boucherville, Québec	Tablier métallique, pannes et lisses de bardage et profilés roulés à froid	65 000
Calgary, Alberta	Poutrelles d'acier, fermes de toit et tablier métallique	40 000
Claremont, New Hampshire	Système Hambro	12 500
Jacksonville, Floride	Charpente métallique, ponts et poutres soudées	85 000
Laval, Québec	Poutrelles d'acier et tablier métallique	60 000
Mississauga, Ontario	Système Hambro et systèmes de mezzanine VertiSpace	75 000
Point of Rocks, Maryland	Appareils d'appui et joints de dilatation pour ponts, viaducs et structures diverses	25 000
Québec, Québec	Poutrelles d'acier, fermes de toit	115 000
Saint-Gédéon-de-Beauce, Québec	Poutrelles d'acier et tablier métallique	40 000
Sunnyside, Washington (deux usines)	Charpente métallique	30 000
Washington, Missouri	Sun Building Systems et systèmes de mezzanine VertiSpace	50 000
	Poutrelles d'acier et systèmes de mezzanine VertiSpace	

Matières premières

Les matières premières représentent environ 60 % du coût des ventes de Canam, de Structural-construction métallique lourde et de Structural-ponts. L'acier est la principale matière première utilisée et son coût est déterminé en fonction de l'offre et de la demande sur le marché international. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Échange entre le Canada et les États-Unis, les prix de l'acier sont harmonisés des deux côtés de la frontière. L'importance du tonnage d'acier utilisé par la Société permet à Canam d'acheter la matière première à des prix concurrentiels. La Société compte sur plusieurs fournisseurs pour l'approvisionner en acier et la Société n'est pas dépendante d'un fournisseur en particulier. La Société se protège, lorsque la situation le permet, des hausses des prix de l'acier en cours de contrat dans les projets qu'elle entreprend en insérant des clauses d'indexation de prix dans ses soumissions ou contrats.

Rendement récent

Le cycle économique favorable dans le secteur de la construction non résidentielle en Amérique du Nord, amorcé au dernier trimestre de 2004, s'est poursuivi en 2007. Au chapitre de la poutrelle d'acier, le marché canadien a continué d'être vigoureux en 2007 alors que des signes de ralentissement se sont faits sentir du côté des États-Unis au quatrième trimestre. Cependant, la vigueur du marché non résidentiel au Canada a compensé le ralentissement aux États-Unis. La baisse des prix de vente du tablier métallique amorcée en 2006 dans certains marchés de la Société s'est maintenue en 2007 sans toutefois s'aggraver.

Au cours de 2007, le segment d'affaires Structural-charpente métallique lourde a réalisé notamment la fabrication de charpente métallique pour deux projets de stades de baseball (Mets et Yankees de New-York) et un projet de stade de football (Giants/Jets de New-York). Les contrats de fabrication des deux stades de baseball seront complétés au printemps 2008 alors que le contrat de fabrication du stade de football doit être terminé au cours de 2008.

Les autres segments d'affaires de la Société ont poursuivi leur progression en 2007 en contribuant au succès de la Société. Ces segments d'affaires ont représenté près de 30 % des produits d'exploitation en 2007.

Les 12 usines ont produit approximativement 380 000 tonnes de produits en acier en 2007, comparativement à approximativement 337 000 tonnes en 2006. Au 31 décembre 2007, et tout comme à la même date en 2006, le carnet de commandes de la Société totalisait approximativement 287 000 000 \$ de produits d'acier.

Au cours de l'exercice financier 2007, les produits de poutrelles et de tablier métallique ont généré un chiffre d'affaires qui a compté pour au moins 15 % des produits consolidés. Le chiffre d'affaires des produits de poutrelles et tablier métallique a été approximativement de 494 000 000 \$ en 2007, alors qu'il était approximativement de 428 00 000 \$ en 2006.

3.1.1 CANAM – poutrelles et tablier métallique

Les poutrelles d'acier sont des composantes clés qui supportent le toit et le plancher des immeubles commerciaux et industriels. Elles sont utilisées généralement dans la construction d'immeubles à un ou deux étages tels que des magasins, des entrepôts, des centres commerciaux, des écoles et des églises. Les poutrelles sont fabriquées dans une variété de dimensions, de formes et de raccords et sont faites sur mesure afin de répondre aux exigences des bâtiments. Les fabricants importants de poutrelles d'acier tels que Canam fournissent parfois du tablier métallique qui sert de composante complémentaire pour la toiture et les planchers et qui est installé sur les poutrelles.

Territoire desservi

Puisqu'une livraison dans les délais demandés est une exigence primordiale du client et que le coût de transport des poutrelles est élevé, Canam dessert le marché nord-américain grâce à un grand nombre d'usines de petite et de moyenne envergure situées près des marchés, plutôt que par un petit nombre de grandes installations éloignées. La répartition géographique des usines de Canam lui permet de bien desservir l'Amérique du Nord.

Clients

Les poutrelles d'acier et le tablier métallique sont vendus principalement aux fabricants de charpente d'acier. Après avoir obtenu le contrat pour un projet, l'entrepreneur général sélectionne un fabricant de charpente métallique qui achète les poutrelles et le tablier auprès de la Société et d'autres fournisseurs. Au Canada, les ventes de tablier métallique sont également réalisées auprès des installateurs. Depuis quelques années, Canam a développé au Canada le marché des comptes nationaux. Ainsi, les grands développeurs immobiliers ou propriétaires de chaînes de magasins ou de restaurants achètent directement de Canam. Les comptes nationaux comptent pour plus de 10 % des ventes de Canam au Canada. Par ailleurs, la relation étroite avec le client permet à la Société de faire valoir les avantages de ses autres produits de construction. Tous les travaux sont réalisés sur mesure. Tous les contrats de vente sont des contrats à prix ferme et résultent habituellement d'une soumission concurrentielle pour un projet.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, aucun client n'a représenté à lui seul plus de 5 % des ventes de Canam dans le segment des poutrelles d'acier et du tablier métallique.

Concurrence

La Société est le plus important fabricant de poutrelles d'acier au Canada avec une part de marché d'approximativement 74 % et est un fabricant important aux États-Unis avec une part de marché d'approximativement 8 %. Il y a environ 50 usines de fabrication de poutrelles d'acier en Amérique du Nord. Les principaux concurrents de la Société aux États-Unis sont Nucor (Vulcraft), Commercial Metals Company (CMC Joists & Deck), Steel Dynamics (New Millenium), Schuff Steel (Quincy Joist) et EBSCO Industries (Valley Joist). Nucor, Commercial Metals Company et Steel Dynamics sont des entreprises intégrées qui exploitent des aciéries. Lors des bas de cycle, les entreprises intégrées peuvent être tentées de réduire les prix de vente de

la poutrelle et du tablier afin de maintenir la production dans leurs aciéries. Cela explique en partie la décision de Canam Steel de se concentrer davantage sur des projets complexes requérant plus de main-d'œuvre par tonne de poutrelles fabriquées. Au Canada, Canam est le seul acteur à l'échelle nationale qui dessert l'ensemble du pays. Sur une base régionale, Canam fait concurrence à Poutrelles Delta au Québec, à Omega Joists dans l'ouest du Canada et à MBS Steel en Ontario. Aucun fabricant canadien n'est propriétaire d'une aciérie. Le marché canadien représente environ 10 % du marché total nord-américain.

La Société est le plus important fabricant de tablier métallique au Canada avec une part de marché d'approximativement 45 %. La part de marché aux États-Unis est d'approximativement 3%. Les principaux concurrents de la Société au Canada sont Vicwest et Samuel Manu-Tech.

De l'avis de la Société, les différences entre les caractéristiques des marchés canadien et américain, notamment les exigences associées aux conditions climatiques plus rigoureuses au Canada, le code du bâtiment et le système métrique, ont eu pour effet de limiter les ventes au Canada de composantes métalliques fabriquées aux États-Unis. La Société ne peut prévoir si l'appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain depuis 2004 incitera les sociétés américaines à accroître leurs ventes au Canada de composantes métalliques fabriquées aux États-Unis.

3.1.2 STRUCTAL-construction métallique lourde

La Société fabrique et vend des produits de construction métallique lourde sous le nom Structural. Structural fournit des produits en acier spécialement conçus pour des projets comme les complexes sportifs, les tours à bureaux, les installations aéroportuaires et les complexes industriels.

Territoire desservi

La principale usine de fabrication de charpente métallique de Structural est située à Saint-Gédéon-de-Beauce dans la province de Québec. En raison de la situation géographique de son usine, la Société a historiquement concentré ses efforts de vente principalement dans l'est du Canada et dans le nord-est des États-Unis. La Société compte également développer le marché de l'ouest canadien. Afin de répondre à la demande de produits de charpente métallique dans le nord-est des États-Unis et dans l'ouest du Canada, la Société a investi dans ses usines de Point of Rocks (Maryland) et de Sunnyside (Washington) aux États-Unis pour qu'elles puissent fabriquer des produits de charpente métallique. Tout comme dans le segment des poutrelles d'acier, le coût de transport des produits de charpente métallique est élevé et représente un élément déterminant dans le prix de vente des produits. Les projets entrepris par la Société se situent généralement dans un rayon allant jusqu'à 100 kilomètres de l'usine de fabrication de charpente bien que les produits peuvent être livrés sur une plus grande distance de façon économique en utilisant le chemin de fer ou le transport maritime. L'usine de USSL située à Guangzhou, en Chine donne accès à la Société à une capacité additionnelle de production qui lui permet de profiter davantage de l'activité économique en Amérique du Nord.

Outre le facteur de la distance de l'usine de fabrication, la connaissance d'un territoire est également un élément déterminant dans la pénétration d'un marché. Même si la Société n'exploite pas d'usine dans une région particulière, sa familiarité avec le territoire et sa connaissance des entreprises qui y œuvrent lui procurent des opportunités de soumissionner sur des projets. Ainsi, la Société peut s'approvisionner auprès de fabricants régionaux d'acier de charpente.

Clients

Structal se concentre sur des projets complexes et à fort tonnage qui lui permettent de faire valoir son expertise en ingénierie et en construction. Grâce à cette expertise, Structal aide ses clients à améliorer leurs designs en optimisant la quantité d'acier nécessaire à un projet et en accélérant la vitesse de réalisation des projets, permettant ainsi d'importantes économies. Pour les projets de grande envergure, la Société offre la conception, la fabrication, la supervision et l'installation sur les lieux du projet. Les clients de Structal-construction métallique lourde sont principalement des entrepreneurs généraux qui retiennent les services de Structal à titre de sous-traitant. À son tour, Structal doit retenir les services d'un monteur d'acier, si le contrat prévoit qu'elle est responsable de l'installation de l'acier au chantier. En moyenne, le tiers des coûts d'un contrat sont versés au monteur d'acier par Structal.

La Société a acquis une expertise solide dans la fourniture de composantes de construction métallique pour des projets de construction de grande envergure tels que les complexes sportifs, les complexes industriels, les installations aéroportuaires et les tours à bureaux. Les plus récents projets réalisés par Structal comprennent le Cira Centre à Philadelphie (Pennsylvanie), le Newseum à Washington D.C., le Casino de Niagara Falls (Ontario), le stade de football des Eagles à Philadelphie (Pennsylvanie), le stade de football des Patriots de Nouvelle-Angleterre à Foxborough (Massachusetts), le Boston Convention & Exhibition Centre (Massachusetts), l'aéroport Lester B. Pearson à Toronto (Ontario) et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal (Québec). À ces projets de construction s'ajoutent la fabrication de la charpente d'acier des stades de baseball des Mets et des Yankees de New York (New York) qui doivent être complétés au printemps 2008 et du stade de football des Giants et des Jets de New York et du stade de soccer Red Bull situé à New York qui doivent être complétés en 2008.

Concurrence

Le segment de la fabrication de construction métallique lourde est très fragmenté; il se compose de plus de 3 000 fabricants actifs en Amérique du Nord. Quelques entreprises de tailles moyennes sont les principaux concurrents de Structal au Canada et dans les États de la Nouvelle-Angleterre.

Le béton est également en concurrence avec l'acier.

3.1.3 STRUCTAL-ponts

La Société fabrique et vend des ponts routiers, ferroviaires et forestiers en acier ainsi que des poutres soudées sous le nom Structal. Il s'agit de produits spécialisés de fabrication complexe et de grandes dimensions. Structal-ponts fabrique également des appareils d'appui et des joints de dilatation utilisés dans les infrastructures routières et les ponts.

Territoire desservi

Les usines de fabrication de ponts et de poutres soudées de Structal sont situées à Québec, province de Québec, et à Claremont, dans l'État du New Hampshire, alors que l'usine de fabrication des appareils d'appui et de joints de dilatation est située à Laval, au Québec. Structal dessert les marchés du Canada et des États-Unis de la fabrication des ponts. Le transport des pièces s'effectue par camion ou par train. Le transport ferroviaire étant reconnu comme étant moins coûteux que le transport routier, Structal est en mesure d'offrir ses produits à un territoire plus étendu, notamment dans les provinces de l'ouest du Canada, au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et aux États-Unis.

Alors que les ventes aux États-Unis représentaient moins de 10 % du chiffre d'affaires de Structal avant l'achat des actifs de l'usine de Claremont, l'ajout de cette usine permet dorénavant à la Société de participer à des projets fédéraux ou qui bénéficient d'aide fédérale et qui ne sont accessibles qu'à des producteurs ayant une présence manufacturière aux États-Unis (en vertu de la législation *Buy American*).

Clients

Au cours des prochaines années, Structal estime qu'un grand nombre de ponts devront être réparés ou remplacés en Amérique du Nord. Structal dessert les entrepreneurs généraux, les gouvernements, les compagnies ferroviaires et les compagnies forestières. Au cours de 2007, Structal obtenait le plus important contrat de son histoire, soit un contrat de 30 000 000 \$ visant la fabrication d'un pont et de trois viaducs dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25 à Montréal, province de Québec; ce projet sera réalisé en 2008 et en 2009.

Concurrence

La Société est d'avis que Structal est le principal fabricant de ponts en acier au Canada. La concurrence provient principalement de fabricants de ponts en béton de plus petite envergure, qui offrent des ponts fabriqués en béton coulé sur place ou des ponts fabriqués à partir de poutres en béton précontraint. De l'avis de la Société, la sécurité, la faisabilité et les coûts jouent en faveur de l'acier pour la construction de ponts de longue portée et de ponts ferroviaires. L'augmentation du prix de l'acier depuis 2004 a provoqué une augmentation de la concurrence au niveau des ponts de courte portée, segment où l'on retrouve un plus grand nombre de ponts en béton. Cependant, le développement du marché des ponts ferroviaires et la construction d'un plus grand nombre de ponts de longue portée ont permis à Structal-ponts de connaître une croissance soutenue depuis 2005. Outre les fabricants de ponts en béton, la concurrence des fabricants de ponts d'acier provient de Cherubini et de Central Welding & Iron Works pour l'est du Canada. Ailleurs au Canada, les principaux fabricants sont Rapid-Span et Supreme Steel.

En Nouvelle-Angleterre, les principaux concurrents de Structural sont High Steel Structures et Williams Bridge. Les principaux fabricants de ponts aux États-Unis sont High Steel Structures, Hirschfeld, PDM bridge et W&W AFCO. La concurrence dans la fabrication des ponts non ferroviaires est essentiellement régionale, considérant le coût du transport et la dimension des pièces d'acier. Tout comme au Canada, Structural est également en concurrence avec les fabricants de ponts en béton.

3.1.4 HAMBRO – système de plancher bétonné

Le système de plancher bétonné Hambro est une combinaison de poutrelles d'acier Hambro et d'une dalle de béton en compression. Le système est constitué de poutres composites associées à une dalle continue. Par ailleurs, le système de coffrage temporaire élimine la nécessité de colonnes de soutien sous les planchers pendant la coulée du béton; les portées peuvent atteindre jusqu'à 13 mètres. Le système est utilisé pour des ossatures de bâtiments en maçonnerie, en acier, en bois et en béton. Il est utilisé tant pour les maisons unifamiliales, les immeubles en copropriété à plusieurs étages ou les édifices commerciaux. La Société détient des brevets en lien avec le système Hambro au Canada et aux États-Unis. Le système Hambro a un facteur de résistance contre le feu reconnu par l'agence Underwriters Laboratories, Inc. (UL) aux États-Unis et l'agence Underwriters Laboratories of Canada (ULC) au Canada.

Le système Hambro est vendu à la grandeur de l'Amérique du Nord. Ses principaux marchés sont situés dans l'est du Canada et des États-Unis. La concurrence provient des constructions en bois, en béton et en acier.

3.1.5 MUROX – systèmes de bâtiments

Murox complète l'offre de produits du secteur des produits de construction en terme de charpente et de coquille de bâtiment. En alliant poutrelles et tablier métallique, la Société est en mesure de concevoir la charpente et la coquille complète d'un bâtiment.

Murox conçoit, fabrique et érige des bâtiments pour usage industriel, commercial et institutionnel. Ces bâtiments s'appuient sur le système de murs porteurs Murox. Ces murs sont des panneaux autoporteurs isolés mesurant quelque trois mètres de largeur et pouvant atteindre près de 14 mètres de hauteur; ils sont assemblés en usine. La préfabrication en usine offre une qualité thermique supérieure et permet de réduire considérablement le temps d'installation au chantier ainsi que la gestion et la supervision du chantier, en réduisant le nombre de corps de métier nécessaires au montage. Murox applique les finis extérieurs de ses murs en usine.

Murox offre également des produits à applications spécialisées, tels des systèmes de bâtiments relocalisables Econox, des panneaux pour entrepôts réfrigérés et offrira sous peu des murs thermiques ventilés.

Murox développe le marché des bâtiments à haute efficacité énergétique. Murox est en mesure de proposer à ses clients une solution clé en main qui intègre à son système d'enveloppe de bâtiment

haute performance des technologies d'économie d'énergie et d'utilisation d'énergies renouvelables qui procurent des économies sur les coûts de chauffage et les coûts de climatisation. Murox a livré son premier bâtiment à haute efficacité énergétique en 2007.

Territoire desservi

Les principaux marchés de Murox sont l'est du Canada et le nord-est des États-Unis.

Concurrence

La concurrence provient principalement des entrepreneurs en construction qui érigent des bâtiments selon les méthodes traditionnelles de construction et d'érection au chantier.

3.1.6 TECHNIX – impartition de ressources techniques

Steel Plus Limited (« SPL »), une filiale chypriote en propriété exclusive de la Société ayant une place d'affaires à Kolkata en Inde, et Technyx Euro Services s.r.l., une filiale roumaine en propriété exclusive de la Société ayant une place d'affaires à Brasov en Roumanie et opérant sous le nom Technyx International, offrent des services d'impartition de dessin aux segments d'affaires de la Société et à toute tierce personne requérant de tels services, principalement des fabricants d'acier nord-américains et français. Depuis ses bureaux au Canada, la Société rend également des services de dessin de construction métallique lourde aux autres segments d'affaires de la Société sous le nom Technyx. La Société exploite également un bureau de dessin à Guangzhou en Chine.

Technyx compte sur une main-d'œuvre spécialisée dans ses bureaux situés à l'extérieur du Canada, où elle employait quelque 408 personnes au 31 décembre 2007. Ces bureaux, qui sont exploités depuis plusieurs années, ont été mis sur pied afin de palier au manque de main-d'œuvre spécialisée dans le secteur du dessin industriel en Amérique du Nord et d'affronter la concurrence en terme de prix de soumission sur des projets d'acier de construction. La Société est d'avis qu'on trouve dans les pays où elle exploite des bureaux outre-mer une plus grande disponibilité de main-d'œuvre à un coût moindre qu'en Amérique du Nord, permettant ainsi à la Société et aux utilisateurs de cette main-d'œuvre d'être plus compétitifs. Près de 40 % des revenus de Technyx proviennent de sa clientèle externe.

Technyx offre ses services de ressources techniques aux marchés de la construction commerciale, résidentielle et industrielle ainsi qu'aux utilisateurs de produits CAD 3D. Sa liste de clients compte plusieurs sociétés nord-américaines, dont certaines sont membres-actionnaires de SPN LLC, des sociétés européennes ainsi que les segments d'affaires de la Société. La vente de services de ressources se fait sous forme de contrat d'impartition à durée déterminée avec le client, qui assume la responsabilité complète des travaux des ressources pour la période contractuelle. Avec le contexte global actuel, toutes les communications entre le client et la ressource peuvent se faire par Internet. Technyx a doté ses bureaux d'équipements et de moyen de communications à la fine pointe de la technologie. À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres entreprises opérant selon ce modèle d'impartition, bien qu'il y ait des firmes avec leurs propres ressources ailleurs dans le monde mais offrant uniquement des services sur une base forfaitaire par projet. Le client bénéficie de ressources à un coût moins élevé que ce qu'il

trouverait normalement en Amérique du Nord, d'un deuxième quart de travail compte tenu du décalage horaire, d'un accès à un bassin de ressources qualifiées et motivées et de l'utilisation d'une technologie de pointe.

3.1.7 CANAM INTERNATIONAL

La Société a développé au fil des ans un savoir-faire reconnu dans l'industrie de la fabrication de produits d'acier. Avec l'objectif d'accroître ses revenus et sa rentabilité, la Société a choisi d'exporter son savoir-faire par la prise de participations dans des sociétés de fabrication de produits d'acier situés à l'extérieur du Canada et des États-Unis. La stratégie d'investissement consiste à ce jour à (i) limiter chaque participation à une position minoritaire au chapitre de l'équité et des droits de vote de la société dans laquelle la Société investit; (ii) limiter le montant de l'investissement dans chaque pays où la Société investit; (iii) récupérer le capital investi dans un délai relativement rapide; et (iv) obtenir des redevances au chapitre du savoir-faire transféré. Pour ce qui est du choix des partenaires, la Société cherche à s'associer à des sociétés qui sont actives dans le secteur des produits de construction, qui sont bien implantées dans leur marché et qui possèdent l'expérience nécessaire pour prendre en charge les activités de fabrication et de commercialisation dans un territoire donné.

En 2003, Steel Plus Limited (« Steel Plus »), une filiale en propriété exclusive de la Société, et Zamil Industrial Investment Company (« Zamil »), une société d'Arabie Saoudite, constituaient Canam Asia Limited (« Canam Asia »), une société d'Arabie Saoudite, dans laquelle Steel Plus détient une participation de 35 %. Canam Asia exploite à Dammam, en Arabie Saoudite et à Ra's Al Khaimah (RAK), aux Émirats arabes unis, deux usines de fabrication de poutrelles d'acier d'une capacité annuelle de production de 12 000 et de 24 000 tonnes respectivement. L'usine de RAK fabrique également du tablier métallique. Leurs produits sont destinés au marché du Moyen-Orient. Zamil exploite également une usine de fabrication de poutrelles d'acier au Vietnam qui utilisera le savoir-faire de la Société et pour lequel Zamil paiera une redevance à la Société.

En 2005, Steel Plus et KMAproeyektghilstroy, une société de Russie, constituaient Canam Russia Limited (« Canam Russia »), dans laquelle Steel Plus détient également une participation de 35 %. Canam Russia exploite à Stary Oskol, en Russie, une usine de fabrication de poutrelles d'acier et de charpente métallique d'une capacité annuelle de production de 18 000 tonnes. Ses produits sont destinés au marché de la Russie.

Canam International englobe également les participations de la Société : (i) dans Canam S.A. (34 %), une société française qui exploite à Niort, en France, une usine de fabrication de poutrelles d'acier et de charpente métallique d'une capacité annuelle de 25 000 tonnes; (ii) dans Canam Romsa de Mexico, S.A. de C.V. (35 %), une société mexicaine qui exploite à Monterrey, au Mexique, une usine de fabrication de poutrelles d'acier et de charpente métallique d'une capacité annuelle de 45 000 tonnes (voir texte du paragraphe 2.2 de la présente notice, « Développements au cours des trois derniers exercices financiers »); et (iii) dans USSL (49 %), une société chinoise qui exploite à Guangzhou en Chine, une usine de fabrication de charpente métallique et de ponts d'une capacité annuelle de 40 000 tonnes (voir texte du paragraphe 2.2 de la présente notice, « Développements au cours des trois derniers exercices financiers »).

Finalement, les activités de gestion de projets de construction de Canam Steel Romania s.r.l., une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société située à Brasov en Roumanie, relèvent également de Canam International.

3.2 Autres activités

Tel que présenté dans ses états financiers annuels consolidés vérifiés, la Société est propriétaire d'un portefeuille de placements (les « placements ») dans des sociétés privées et ouvertes, ayant une valeur comptable de 73 238 000 \$ en date du 31 décembre 2007. Certaines des sociétés dans lesquelles la Société investit lui fournissent des services, tels que la location d'immeubles. La Société a garanti un nombre d'engagements de telles sociétés pour un montant total de 3 292 000 \$ en date du 31 décembre 2007, comparativement à 9 931 000 \$ au 31 décembre 2006.

Le plus important placement de la Société est celui sous forme d'actions privilégiées de Finloc inc. (« Finloc »), d'une valeur de rachat de 54 836 000 \$ au 31 décembre 2007. M. Marcel Dutil est indirectement propriétaire de tous les titres à droit de vote de Finloc. En date du 31 décembre 2007, Finloc avait des éléments d'actif consolidés dont la valeur aux livres s'élevait à environ 56 900 000 \$, répartis entre les secteurs suivants : environ 28 700 000 \$ pour les activités de financement, 20 400 000 \$ pour les placements, 2 100 000 \$ pour l'immobilier et 5 700 000 \$ pour d'autres éléments d'actif.

Avant juin 2001, la Société détenait une participation de 49,5 % des actions à droit de vote de Finloc et détenait également des actions privilégiées du capital-actions de Finloc, le reste des actions étant détenu indirectement par M. Marcel Dutil. En juin 2001, en vue de mettre en œuvre un plan visant à mettre de l'emphase sur ses activités industrielles et ses biens de production, la Société a réalisé une réorganisation de ses placements dans Finloc. À la suite de cette réorganisation, la Société ne détenait plus d'actions à droit de vote de Finloc et elle n'a conservé qu'un placement sous forme d'actions privilégiées. Toujours en juin 2001, la Société, Placements CMI inc. (« Placements CMI »), société dont le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote est M. Marcel Dutil, et Finloc ont conclu une convention entre actionnaires (la « Convention entre actionnaires ») qui prévoit, notamment, que ces actions privilégiées sont rachetables en espèces sur 15 ans et donnent à la Société droit à des dividendes cumulatifs qui sont payables semestriellement et qui varient selon les taux d'intérêt en vigueur. Depuis la réorganisation de juin 2001, Finloc (i) a versé des dividendes totalisant 10 110 177 \$ sur les actions privilégiées appartenant à la Société et (ii) a racheté de celle-ci 16 990 783 \$ en actions privilégiées.

En juin 2005, dans le cadre d'une série de transactions conclues à pareille date (référence est faite au texte du paragraphe 9.1 de la rubrique 9 de la présente notice, « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes »), la Société, Placements CMI et Finloc ont modifié la Convention entre actionnaires. Plus spécifiquement il a été convenu de modifier les conditions et modalités de rachat des actions privilégiées détenues par la Société de la façon suivante :

- l'année 2008 a été établie comme étant l'exercice financier à compter duquel Finloc sera tenue de racheter de nouveau sur une base annuelle un montant minimal en valeur d'actions privilégiées;
- la valeur des actions privilégiées détenues par la Société dans Finloc a été indexée à compter du 1^{er} janvier 2005 à un taux annuel de 3,77 % pour créer une prime au rachat. Cette prime au rachat remplace le dividende jusqu'alors existant, qui a été éliminé à la même date;
- le montant de rachat d'actions privilégiées de Finloc a été établi, pour chacune des années 2008, 2009 et 2010, à 6 000 000 \$ moins :
 - pour l'année 2008, tout rachat effectué entre le 30 juin 2005 et le 1^{er} janvier 2008;
 - pour l'année 2009, tout rachat effectué entre le 30 juin 2005 et le 1^{er} janvier 2009 qui excède 6 000 000 \$; et
 - pour l'année 2010, tout rachat effectué entre le 30 juin 2005 et le 1^{er} janvier 2010 qui excède 12 000 000 \$;
- le montant minimal de rachat pour chacune des années 2011 à 2015 inclusivement a été établi à 4 500 000 \$;
- la date du 30 juin 2016 a été maintenue comme la date à laquelle le rachat de toutes les actions privilégiées doit être complété.

Un comité du conseil d'administration de la Société (le comité de suivi de placements), formé d'administrateurs indépendants, se réunit périodiquement pour analyser la totalité des engagements entre la Société et des sociétés qui lui sont liées, dont ceux avec Finloc. Le comité a recommandé au conseil d'administration de la Société l'approbation de certaines transactions (référence est faite aux textes des paragraphes 9.1, 9.2 et 9.3 de la rubrique 9 de la présente notice, « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes »).

Dans le cours de leurs activités, Placements CMI, ses filiales et la Société ont conclu des opérations entre personnes apparentées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007, les revenus et les dépenses résultant de ces opérations s'élevaient à 2 447 000 \$ et 10 849 000 \$, respectivement.

3.3 Politiques et considérations environnementales

Le respect et la protection de l'environnement représentent des valeurs importantes pour la Société, dont la politique est de se conformer, dans toutes ses activités, à tous les règlements et lois applicables en matière environnementale. La direction de la Société effectue un suivi régulier des usines de la Société afin de s'assurer qu'elles soient conformes aux normes environnementales.

L'activité principale de la Société est la transformation de l'acier au moyen du coupage, du pliage et du soudage. Les produits finis sont généralement recouverts d'un apprêt.

La matière première, l'acier, présente peu de risque pour l'environnement et se recycle facilement.

Les opérations qui présentent une répercussion potentielle sur l'environnement sont le soudage, qui produit de la fumée (émise sous forme de particules en suspension) et la peinture, qui provoque l'émission de composés organiques volatiles (COV) et génère des matières résiduelles dangereuses. La Société a mis en place les mesures appropriées afin de réduire au minimum l'impact sur l'environnement relié à l'entreposage et à la disposition de ses matières dangereuses résiduelles.

3.4 Ressources humaines

Au 31 décembre 2007, la Société employait 3 050 personnes. Le tableau suivant présente le nombre d'employés par pays.

GROUPE CANAM INC.
NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2007

<u>Pays</u>	<u>Nombre d'employés</u>
Canada	1 704
États-Unis	905
Roumanie	364
Inde	<u>77</u>
Total	<u>3 050</u>

La majorité des employés en usine sont syndiqués. La Société est partie à 11 conventions collectives avec ses employés. Aux États-Unis, une convention collective a été renouvelée au cours de l'exercice 2007. La Société estime que les relations de travail dans ses segments d'affaires et dans ses filiales sont bonnes.

3.5 Facteurs de risque

La rubrique « Facteurs de risque reliés aux activités de la Société » du rapport de gestion qui se trouve au rapport annuel 2007 de la Société est intégrée aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 4 – STRUCTURE DU CAPITAL

4.1 Description générale de la structure du capital

Le capital-actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « actions ordinaires »), d'un nombre illimité d'actions catégorie « D » sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions catégorie « E » sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions catégorie « F » sans valeur nominale. Les actions catégorie « D », catégorie « E » et catégorie « F » peuvent être émises en une ou plusieurs séries et le conseil d'administration peut déterminer les conditions relatives à ces actions au moment de leur émission. Si ces actions sont des actions comportant droit de vote, elles ne peuvent conférer à son détenteur qu'un (1) droit de vote par action.

Au 4 mars 2008, il y avait 49 367 306 actions ordinaires de la Société émises et en circulation.

Le texte qui suit constitue un bref résumé des attributs relatifs aux actions ordinaires. La description ne vise pas à être complète et elle est donnée sous réserve des statuts de la Société.

Actions ordinaires

Droits de vote

Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), les détenteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir les avis de convocation et d'assister et de voter à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action ordinaire confère à son détenteur le droit à un vote par action, qui peut être exercé en personne ou par procuration.

Dividendes

Les détenteurs des actions ordinaires ont droit de recevoir des dividendes, tels que et lorsque déclarés par les administrateurs à même les fonds de la Société.

RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES

Malgré une conjoncture économique favorable en 2005, la Société maintenait ses décisions des deux années antérieures de ne pas verser de dividende sur ses actions ordinaires au cours de l'exercice financier 2005. La Société a réintroduit, à compter du premier trimestre de 2006, le versement d'un dividende trimestriel de 0,04 \$ par action ordinaire. La déclaration et le montant du dividende sont revus trimestriellement par le conseil d'administration de la Société.

Préalablement au 25 août 2006, le capital-actions émis et autorisé de la Société comptait des actions à droit de vote multiple (voir paragraphe 9.3 de la rubrique 9 de la présente notice, « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes »). Ces actions ont été annulées le 24 août 2006. Les statuts de la Société conféraient aux détenteurs d'actions à droit de vote multiple le droit de recevoir un dividende annuel, fixe, préférentiel mais

non cumulatif de 0,02666 \$ l'action, payable en quatre versements trimestriels de 0,00665 \$. Au cours de l'exercice financier 2005, la Société n'a pas versé de dividendes aux détenteurs d'actions à droit de vote multiple. Au premier trimestre de 2006, la Société a déclaré un dividende annuel sur les actions à droit de vote multiple. Seuls les deux premiers versements trimestriels ont été effectués.

RUBRIQUE 6 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et sont identifiées par le symbole « CAM ».

Le tableau qui suit indique, pour chaque mois de l'exercice financier 2007, les fourchettes de cours et les volumes de transactions à la Bourse de Toronto des actions ordinaires de la Société.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Fermeture (\$)	Volume
Janvier 2007	9,40	9,00	9,13	1 782 128
Février 2007	10,00	9,10	9,60	892 290
Mars 2007	10,40	9,65	10,16	1 387 721
Avril 2007	10,30	9,56	9,91	2 464 851
Mai 2007	10,25	9,50	10,15	2 297 818
Juin 2007	10,74	9,98	10,50	976 549
Juillet 2007	13,56	10,37	13,00	3 092 628
Août 2007	14,44	12,11	13,87	3 430 407
Septembre 2007	14,13	13,54	13,90	5 603 565
Octobre 2007	15,98	13,74	15,94	2 080 758
Novembre 2007	15,70	11,31	11,91	1 807 678
Décembre 2007	14,34	11,40	14,15	<u>1 530 666</u>
Total				<u>27 347 059</u>

Les prix de fermeture des actions ordinaires de la Société les 31 décembre 2006 et 2007 étaient de 9,26 \$ et de 14,15 \$ respectivement.

RUBRIQUE 7 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Administrateurs

Le tableau qui suit donne le nom, la municipalité et la province de résidence, le poste et l'occupation principale des administrateurs de la Société et l'année où chacun est devenu administrateur :

Nom et municipalité de résidence	Poste et occupation principale	Administrateur Depuis
Élaine Beaudoin Westmount, Québec ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Administratrice de sociétés	2000
Anne-Marie Dutil Blatchford Westmount, Québec	Administratrice de sociétés	1998
Marc Dutil Saint-Georges, Québec	Président et chef de l'exploitation Groupe Canam inc.	2002
Marcel Dutil c.m. Montréal, Québec	Président du conseil et chef de la direction Groupe Canam inc.	1972
Paul Gobeil Ottawa, Ontario ⁽²⁾⁽³⁾	Président du conseil Diagnocure inc. (société de développement et de commercialisation de tests diagnostiques) et Vice-président du conseil Metro inc. (détaillant en alimentation)	1992
Pierre Lortie c.m. Saint-Lambert, Québec ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	Conseiller principal, Affaires Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. (cabinet d'avocats)	2004
Pierre Marcouiller Magog, Québec ⁽²⁾	Président du conseil et chef de la direction Camoplast inc. (fabricant de pièces pour véhicules routiers et hors-route)	2007
Normand Morin Montréal, Québec ⁽²⁾⁽³⁾	Administrateur de sociétés	2005
Robert Parizeau Montréal, Québec ⁽¹⁾⁽²⁾⁽⁴⁾	Administrateur de sociétés	1990
Pierre Thabet Saint-Georges, Québec ⁽²⁾	Président Boa-Franc S.E.N.C. (fabricant de planchers de bois)	2006
Jean-Marie Toulouse Ville de Mont-Royal, Québec ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Professeur titulaire École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) (institution d'enseignement universitaire)	2006
Jean Turmel ⁽¹⁾ Montréal, Québec	Président Perseus Capital inc. (société de gestion de fonds)	2006

(1) Membre du comité de vérification

(3) Membre du comité de régie d'entreprise

(2) Membre du comité des ressources humaines

(4) Membre du comité de suivi de placements (*comité non permanent*)

Tous les membres du conseil d'administration sont des résidents du Canada. Toutes ces personnes sont en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Au cours des cinq dernières années, ils ont tous occupé leur poste actuel ou un autre poste au sein de l'entreprise indiquée en regard de leur nom ou d'une entreprise remplacée par celle-ci, sauf : (i) M. Pierre Lortie, qui était président du Comité de transition de l'agglomération de Montréal de juin 2004 à décembre 2005 et qui, avant juin 2004, a occupé différents postes de direction au sein de Bombardier inc. jusqu'en décembre 2003, dont le dernier à titre de président et chef de l'exploitation de Bombardier Transport; (ii) M. Normand Morin, qui était vice-président exécutif de Groupe SNC-Lavalin inc. jusqu'en décembre 2004; (iii) M. Jean-Marie Toulouse, qui était directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal jusqu'en août 2006; (iv) M. Jean Turmel, qui a occupé le poste de président, banque de marchés financiers, placements et trésorerie de Banque Nationale du Canada jusqu'en décembre 2004; et (v) M. Paul Gobeil, qui était président du conseil de Exportation et développement Canada (EDC) jusqu'au 28 mars 2007, et qui est administrateur de Diagnostics inc. depuis mars 2005.

7.2 Dirigeants

Le tableau qui suit donne le nom, la municipalité et la province de résidence, le poste et l'occupation principale des membres de la direction.

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
Marcel Dutil Montréal, Québec	Président du conseil et chef de la direction
Marc Dutil Saint-Georges, Québec	Président et chef de l'exploitation
Pierre Arcand Sherbrooke, Québec	Président Murox
Mario Bernard Saint-Georges, Québec	Président Canam Canada et Structal
Sam Blatchford Westmount, Québec	Président Canam Steel Corporation et Hambro
John Bradley Sainte-Julie, Québec	Vice-président, crédit
Mihran Cicek Montréal, Québec	Vice-président, analyses et recherches
Robert Dutil Québec, Québec	Vice-président Structal-ponts
Jasmin Gosselin Saint-Bruno, Québec	Vice-président, communications
Louis Guertin Kirkland, Québec	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire

René Guizzetti Laval, Québec	Vice-président, contrôle corporatif et fiscalité
Georges Hage-Chahine Ville Mont-Royal, Québec	Président Canam International
Richard Moisan Mont St-Hilaire, Québec	Vice-président, vérification interne
Joël Nadeau Saint-Gédéon-de-Beauce, Québec	Vice-président Canam Canada
Luc Pelland Beaconsfield, Québec	Président, Structal-construction métallique lourde et vice-président, approvisionnements
Charles Pinel Saint-Georges, Québec	Vice-président et chef de la direction financière
Raymond Pomerleau Longueuil, Québec	Trésorier
Claude Provost Saint-Georges, Québec	Vice-président, ressources humaines
Jean Thibodeau Laval, Québec	Président, Technyx et vice-président, services informatiques
Pierre Turgeon Saint-Georges, Québec	Vice-président, finances, secteur manufacturier
Richard Vincent Westmount, Québec	Vice-président, recherche

Au cours des cinq dernières années, les membres de la haute direction ont tous occupé leur poste actuel ou un autre poste au sein de la Société, à l'exception de M. Charles Pinel qui, avant mars 2005, était vice-président finances de Les Lainages Victor Ltée.

7.3 Titres détenus

Au 31 décembre 2007, les administrateurs et membres de la direction étaient collectivement propriétaires, directs ou indirects, de 8 230 736 actions ordinaires de la Société représentant 16,67 % du nombre total d'actions comportant droit de vote.

7.4 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou un actionnaire détenant suffisamment de titres de la Société pour influencer de façon importante sur le contrôle de celle-ci n'est à la date de cette notice annuelle ni n'a été, au cours des 10 exercices financiers précédents, administrateur ou membre de la haute direction de la Société ou d'une autre société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'exercice suivant

la cessation de cette fonction, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivi par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, y compris au cours de l'exercice financier suivant la cessation de sa fonction avec la société, à l'exception (i) de M. Marcel Dutil qui siégeait au conseil d'administration de Total Containment, Inc. lorsque cette société s'est placée sous la tutelle du chapitre 11 du titre 11 (*Bankruptcy*) du *United States Code* le 4 mars 2004, et (ii) de M. Paul Gobeil, un administrateur de la Société, qui siégeait au conseil d'administration de BridgePoint International Inc. et de sa filiale en propriété exclusive, BridgePoint International (Canada) Inc., jusqu'au 12 novembre 2001. BridgePoint International (Canada) Inc. a déposé le 25 janvier 2002 une proposition concordataire à ses créanciers et le 31 janvier 2002 la Bourse de Toronto a avisé BridgePoint International Inc. qu'elle suspendait les transactions sur les titres de la société.

7.5 Conflits d'intérêts

Le paragraphe 3.2 de la rubrique « Description narrative des activités – profil général » de la présente notice décrit un placement de la Société dans Finloc inc., société dont le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote est M. Marcel Dutil. Finloc inc. et certaines autres sociétés dont M. Marcel Dutil est le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote, fournissent des services tels la location de biens immeubles à la Société. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des affaires ou, le cas échéant, ont été autorisées par le conseil d'administration de la Société. De l'avis de la direction de la Société, ces opérations ont eu lieu aux conditions du marché comme si elles avaient été négociées à distance. Le comité de vérification a pour mandat de revoir une fois l'an ces opérations.

RUBRIQUE 8 - LITIGES EN COURS

Il existe diverses actions en justice et réclamations en cours contre la Société. Même s'il est impossible de prévoir ou de déterminer l'issue de ces litiges, la direction estime que ces poursuites, dans l'ensemble, n'entraîneront pas de dommages pécuniaires qui pourraient nuire de façon importante à l'exercice des activités de la Société.

RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

9.1 Placement dans Finloc inc.

Référence est faite au texte du paragraphe 7.5 de la rubrique 7 de la présente notice, « Administrateurs et dirigeants ». Le 23 juin 2005, Finloc inc. (« Finloc ») cédait à la Société une créance de 11 920 500 \$ qui lui était due par Les Édifices Canam Manac inc. (« Édifices »), une filiale en propriété exclusive de Finloc et propriétaire d'immeubles que la Société loue pour ses activités. La cession de la créance s'est faite en contrepartie de 11 920 500 \$ et de la prise en charge d'une hypothèque. La créance était garantie par une hypothèque de second rang sur l'ensemble des immeubles de Édifices et portait intérêt. Dans le cadre de cette transaction, Finloc avait également consenti à la Société une option d'achat pour toutes les actions de Édifices en contrepartie de 100 \$ (l'« Option »); l'Option pouvait être exercée à compter du 25 novembre 2006. S'appuyant sur des évaluations indépendantes, le conseil d'administration de la Société avait accepté que la valeur marchande des immeubles de Édifices soit fixée à 19 500 000 \$. Lors de l'exercice de l'Option, le solde de l'hypothèque grevant les immeubles de Édifices ne devait pas excéder la différence entre la valeur convenue des immeubles et le prix d'achat de la créance.

Suite à la cession de la créance, Finloc a appliqué le produit de la cession de la créance au rachat d'actions privilégiées de son capital-actions détenues par la Société, d'une valeur de 10 079 305 \$ et au paiement de dividendes cumulatifs de 1 841 195 \$ à la Société.

La Société avait accepté d'acheter de Finloc des immeubles locatifs à leur valeur marchande en application du rachat anticipé d'actions privilégiées que la Société détenait dans Finloc. Cependant, afin qu'il n'y ait pas de droits de mutation à payer lors de l'achat des immeubles, Finloc transféra les immeubles à Édifices qui devait en demeurer propriétaire durant une période de deux ans, l'Option d'achat détenue par la Société ne pouvant être exercée qu'à l'expiration de cette période. Édifices acquitta le prix d'achat des immeubles par l'émission d'actions et un billet représentant le produit de la vente des immeubles, net des hypothèques assumées par Édifices. Finloc utilisa le produit de la vente pour racheter des actions privilégiées détenues par la Société et payer des dividendes à la Société.

Toujours dans le cadre des transactions du 23 juin 2005, la Société, Placements CMI inc. (« Placements CMI ») et Finloc ont modifié la convention entre actionnaires relative à la détention d'actions par la Société et Placements CMI inc. dans Finloc. Référence est faite au texte du paragraphe 3.2 de la présente notice « Autres activités », pour des informations concernant les modifications à la convention entre actionnaires.

Au terme d'une entente entre la Société, Placements CMI, Finloc et Édifices en date du 29 septembre 2006, Édifices remboursa à la Société 8 400 000 \$ de la créance de 11 920 500 \$ susmentionnée. Immédiatement avant le remboursement, le solde en capital et intérêts de la créance était de 12 656 147 \$; le solde a été réduit à 4 256 147 \$ suite au remboursement. Du même coup, Édifices et la Société convenaient que la créance serait entièrement remboursée au

plus tard le 31 décembre 2010, ce qu'a fait Édifices au mois de décembre 2007. Le 29 septembre 2006 et toujours dans le cadre de l'entente susmentionnée, la Société céda à CMI l'Option en contrepartie d'une somme de 10 \$. Un comité indépendant du conseil d'administration de la Société avait conclu que, dans le cadre de l'ensemble de la transaction, la cession de l'Option plutôt que l'exercice de celle-ci s'avérerait l'option plus avantageuse au point de vue financier pour la Société.

M. Marcel Dutil, président du conseil et chef de la direction de la Société, est le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote de Placements CMI, de Finloc et de Édifices.

9.2 Sommes à recevoir de personnes liées

Toutes les sommes à recevoir dont il est fait mention au paragraphe 9.2 avaient été entièrement repayées à la Société en date du 31 décembre 2007.

En date de mars 2005, la Société détenait les créances suivantes : (i) 4 200 000 \$ US (5 103 544 \$) à recevoir de Marsan Investment, LLC (« Marsan »); et (ii) 2 744 651 \$ US (3 335 574 \$) à recevoir de Placements CMI. La somme à recevoir de Marsan était cautionnée par Placements CMI et garantie par des sûretés sur l'ensemble des actifs de Marsan et de ses filiales. La somme à recevoir de Placements CMI était constituée de 2 000 000 \$ US, payée le 1^{er} novembre 2004 par Canam Steel à Bank of America en sa qualité de caution sur un prêt de Bank of America à une société dont le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote était M. Marcel Dutil jusqu'en date du 2 décembre 2004, et de 744 651 \$ US de frais d'intérêts et autres frais.

Dans le cadre du refinancement de ses facilités de crédit aux États-Unis au mois de mars 2005, Canam Steel a repayé le solde de prêts (10 050 000 \$ US) faits par Bank of America à deux sociétés dont le propriétaire véritable, direct ou indirect, d'une majorité des actions comportant droit de vote était M. Marcel Dutil jusqu'en date du 2 décembre 2004, prêts pour lesquels Canam Steel s'était portée caution. Placements CMI cautionnait ces prêts auprès de Canam Steel. Les cautionnements de Canam Steel à Bank of America avaient été donnés pour appuyer financièrement les sociétés qui bénéficiaient des cautions.

Les avances à Marsan par la Société avaient pour objectif de permettre à Marsan d'acquérir des actifs dans le cadre d'une mise en vente de ceux-ci par une Cour de faillite aux États-Unis.

À compter du deuxième trimestre de 2005, les sommes qui étaient inscrites à titre de cautions (autres que la somme à recevoir de Marsan) ont été substituées comme comptes à recevoir au bilan de la Société. À cet effet, Placements CMI a signé une reconnaissance de dettes. Au 31 décembre 2007, Placements CMI avait repayé en entier à la Société les sommes qu'elle lui devait au terme de la reconnaissance de dettes.

Au 31 décembre 2007, les sommes à recevoir de Marsan avaient également été repayées en entier à la Société.

9.3 Conversion des actions multivotantes en actions ordinaires

Le 24 août 2006, Placements CMI et sa filiale en propriété exclusive, 9085-6063 Québec inc., deux sociétés dont le propriétaire direct ou indirect est M. Marcel Dutil, président du conseil et chef de la direction de la Société et jusqu'à cette date l'actionnaire majoritaire de la Société, procédaient à l'échange des 7 000 000 actions catégorie « C » multivotantes (cinq (5) votes par action détenue) de la Société qu'elles détenaient en 1 850 030 actions subalternes catégorie « A » (un vote par action) de la Société, soit un ratio de conversion de 0,26429 action subalterne catégorie « A » pour une action catégorie « C ». Suivant la conversion de la totalité des actions catégorie « C », les droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux actions catégorie « C » ont été annulés et par conséquent le capital-actions de la Société ne prévoit plus d'actions à droit de vote multiple. Immédiatement après la conversion des actions, le pourcentage des droits de vote détenus directement ou indirectement par M. Marcel Dutil est passé de 52,68 % à 20,66 %. Le 28 août 2006, les actions catégorie « A » ont été redésignées actions ordinaires.

Cette transaction fait suite à l'adoption, le 10 mars 2006, par le conseil d'administration de la Société d'un Règlement visant la modification des statuts de la Société afin de prévoir le droit de conversion rattaché aux actions catégorie « C » au ratio de conversion ci-devant. Le Règlement fut ratifié par les actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires tenue le 26 avril 2006. Le conseil d'administration de la Société a conclu que cette transaction est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires et que la transaction est dans le meilleur intérêt des actionnaires. La conclusion du conseil était fondée sur une recommandation d'un comité d'administrateurs indépendants du conseil créé pour analyser la transaction de même que sur une opinion quant au caractère équitable émise en date du 9 mars 2006 par Conseil en Financement Ernst & Young Orenda Inc.

Les actions catégorie « C » étaient rachetables au gré de leur détenteur à (i) un montant égal à la moyenne, par action à droit de vote multiple, des montants versés au compte de capital-actions émis et payé tenu pour les actions à droit de vote multiple, plus (ii) un montant égal à tous les dividendes déclarés sur les actions à droit de vote multiple et demeurés impayés à la date de rachat. La valeur de rachat de l'ensemble des actions catégorie « C » était de 3 775 990 \$, soit 0,54 \$ par action. Le prix de clôture des actions subalternes catégorie « A » à la Bourse de Toronto le 13 mars 2006, veille de la date de la publication d'un communiqué de presse annonçant l'adoption par le conseil d'administration de la Société du Règlement visant la modification des statuts de la Société afin de prévoir le droit de conversion rattaché aux actions catégorie « C », était de 9,05 \$ l'action.

M. Marcel Dutil, président du conseil et chef de la direction de la Société, est le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote de 9085-6063 Québec inc.

RUBRIQUE 10 - AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires de la Société est Services aux investisseurs Computershare inc., 1500, rue Université, bureau 700, Montréal (Québec) H3A 3S8. Services aux investisseurs Computershare inc. a également des bureaux à Toronto, en Ontario.

RUBRIQUE 11 - CONTRATS IMPORTANTS

11.1 Placement dans Finloc inc.

Référence est faite aux paragraphes 7.5 de la rubrique 7 « Administrateurs et dirigeants » et 9.1 de la rubrique 9 « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes » à la présente notice annuelle.

RUBRIQUE 12 – RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Composition

Le comité de vérification est composé de Mme Élane Beaudoin et de MM. Pierre Lortie, Robert Parizeau, Jean-Marie Toulouse et Jean Turmel. Chacun des membres du Comité est indépendant et possède des compétences financières au sens du *Règlement sur le comité de vérification (52-110)*.

Compétences financières

Chacun des membres du comité de vérification de la Société possède une bonne maîtrise des principes comptables généralement reconnus et est en mesure de comprendre des états financiers d'une ampleur et d'un degré de complexité généralement comparables aux problèmes de comptabilité qui pourraient raisonnablement être soulevés dans les états financiers de la Société. La présente section décrit plus en détail comment chacun des membres a acquis ses compétences financières.

Élane Beaudoin. Mme Beaudoin est administratrice de sociétés. Elle est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill à Montréal. Elle détient un certificat de l'Institut des administrateurs de société. Elle est membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.

En plus de sa formation universitaire, Mme Beaudoin a acquis, à titre entre autre de vérificatrice d'entreprises chez Coopers & Lybrand, des compétences en matière de vérification. Elle a aussi, pendant plus de neuf ans, été présidente et directrice générale de la compagnie manufacturière Unifix inc.

Elle compte plusieurs années d'expérience à titre d'administratrice de sociétés, acquises auprès de LMS Medical Systems Ltd, Hebdo litho inc. et de Lower Canada College. Elle est membre du comité de vérification de LMS Medical Systems Ltd.

Pierre Lortie. M. Lortie est Conseiller principal, Affaires, du cabinet d'avocats Fraser Milner Casgrain S.E.N.C.R.L. Il agit également auprès de l'Agence des partenariats public-privé du Québec à titre de responsable des composantes des projets de modernisation des centres hospitaliers CHUM et CUSM qui seront réalisés en mode partenariat public-privé (PPP). Il est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Chicago. Il détient également un certificat de l'Institut des administrateurs de société.

Au cours d'une carrière de plus de douze ans chez Bombardier inc., M. Lortie a occupé diverses fonctions, dont celles de président et chef de l'exploitation de Bombardier Capital et de Bombardier Transport. Chez Bombardier Capital, il avait, entre autres, la responsabilité d'assurer les contrôles internes et l'exactitude des informations financières et des informations et divulgations requises par les organismes de réglementation, notamment la US Securities and Exchange Commission, comme Bombardier Capital était un émetteur inscrit sur les marchés américain et canadien.

Il a aussi occupé les fonctions de président et chef de la direction de Provigo inc. et de président de la Bourse de Montréal. Dans ses fonctions à la Bourse de Montréal, il avait la responsabilité de la vérification comptable de plusieurs courtiers en valeurs mobilières ainsi que de la conformité des rapports financiers et autres divulgations requises par les critères d'inscription à la Bourse et les lois sur les valeurs mobilières.

M. Lortie est président du conseil d'administration de Country Style Food Services Inc. Il est également administrateur de Altair Nanotechnologies, Inc., de Dynaplas Ltd. et membre du comité avisier de CAI Capital Partners Corporation. Il a été membre du comité de vérification de Lyrtech inc.

Robert Parizeau. M. Parizeau est président du Conseil de Aon Parizeau inc. Il est titulaire d'une licence en sciences commerciales de HEC Montréal.

Au cours de sa carrière, M. Parizeau a acquis des compétences en matière de vérification des sociétés ouvertes et privées. Il a occupé le poste de chef de la direction de Sodarcan Inc. Il possède plus de quinze ans d'expérience à titre de membre d'un comité de vérification. Il est membre du comité de vérification de Power Corporation du Canada. Il est président des comités de vérification d'Assurance-vie Banque Nationale, de SCOR compagnie de réassurance du Canada et du Musée National des Beaux-arts du Québec. Il a aussi été membre des comités de vérification de Gaz Métro, de Banque Nationale du Canada, de Financière Banque Nationale et de Van Houtte inc.

Jean-Marie Toulouse. M. Toulouse est professeur titulaire à HEC Montréal. Monsieur Toulouse est détenteur d'un doctorat en psychologie sociale de l'Université de Montréal.

M. Toulouse a occupé le poste de directeur de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal (HEC) de 1995 à 2006. Dans ses fonctions à HEC, M. Toulouse gérait sur une base

annuelle un budget d'opérations de plus de 100 000 000 \$, un budget de recherche de 5 000 000 \$ et un budget d'investissement qui a varié de 5 000 000 \$ à 60 000 000 \$ selon les années. Ce faisant, M.Toulouse a acquis une compréhension des PCGR et leur application. Monsieur Toulouse a également plus de 30 ans d'expérience à titre de professeur universitaire en entrepreneurship et en stratégie d'entreprise aux HEC.

Jean Turmel. M. Turmel est président de Perseus Capital inc., une société de gestion de fonds. Il est détenteur d'un baccalauréat en commerce et d'une maîtrise en administration de l'Université Laval à Québec.

De 1981 à 2004, M. Turmel a occupé divers postes au sein de Banque Nationale du Canada, et plus particulièrement celui de président, banque des marchés financiers, placements et trésorerie de 1998 à 2004. Au cours d'une carrière de plus de 35 années dans le secteur financier, Monsieur Turmel a été appelé à maintes reprises à analyser des états financiers soit en tant que gestionnaire d'entreprise ou en tant que responsable des marchés financiers, notamment dans le cadre d'émissions de dette ou d'équité.

M. Turmel est administrateur de Alimentation Couche-Tard inc., de la Bourse de Montréal, de Maple Financial Group Inc., du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario (« RREO ») et de la Société canadienne des postes. Il est président du comité de vérification et d'actuariat de RREO et membre du comité de vérification de la Société canadienne des postes. Il est également président du conseil de la Bourse de Montréal.

Charte du comité de vérification

La charte du comité de vérification établit les rôles et les responsabilités du comité de vérification de la Société. Une copie de cette charte est jointe au présent document en tant qu'annexe A.

Politiques et procédures en matière d'approbation des services rendus par les vérificateurs

Le comité de vérification a adopté une politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes. Cette politique interdit à la Société d'engager les vérificateurs externes pour fournir certains services non liés à la vérification, soit la tenue de livres ou autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers, la conception et la mise en place de systèmes d'information financière, les services d'évaluation, l'émission d'une opinion sur le caractère équitable du prix offert ou rapports sur les apports en nature, les services actuariels, les services d'impartition de la vérification interne, les fonctions de gestion, les ressources humaines, les services de courtage, de conseil en placement ou de preneur ferme, les services juridiques ainsi que les services d'experts non reliés à la vérification. La politique prévoit exceptionnellement la possibilité pour la Société de retenir les services des vérificateurs externes pour accomplir des services non liés à la vérification, autres que les services interdits, à condition que ces services aient été approuvés au préalable par le comité de vérification.

Une copie de la politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes peut être obtenue sans frais, sur demande présentée au secrétaire corporatif de la Société, au 270, chemin Du Tremblay, Boucherville (Québec) J4B 5X9.

Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Société, PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. (« PricewaterhouseCoopers »), pour les exercices terminés les 31 décembre 2006 et 2007. Ces chiffres incluent les honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers pour des services rendus à des filiales de la Société.

Catégorie d'honoraires	2006	2007
Honoraires de vérification	554 837 \$	641 936 \$
Honoraires liés à la vérification	137 784 \$	343 037 \$
Honoraires liés à des services de fiscalité	98 178 \$	88 020 \$
Autres honoraires	39 256 \$	17 606 \$
Total	830 055 \$	1 090 600 \$

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour la vérification des états financiers consolidés annuels, les missions d'examen trimestriel et autres vérifications et dépôts réglementaires.

« **Honoraires liés à la vérification** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour des services reliés aux honoraires de vérification, notamment la vérification des régimes de retraite, la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires liés à des services de fiscalité** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour la conformité aux lois en matière d'impôt, les conseils d'ordre fiscal de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt de la Société, de taxes sur le capital et de taxes de vente.

« **Autres honoraires** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour tous les services autres que ceux décrits ci-haut, notamment les services de vérification diligente dans le cadre d'acquisitions.

RUBRIQUE 13 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur Internet, sur le site Web du système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Société (www.groupecanam.ws).

La Société fournira des exemplaires des documents suivants à toute personne ou société qui en fera la demande à cet égard au Service des communications ou au secrétaire corporatif de la Société, au 270, chemin Du Tremblay, Boucherville (Québec) J4B 5X9 :

a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié ou d'un prospectus simplifié provisoire, (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Société et une copie de tout document, ou les pages pertinentes de tout document, intégrés par renvoi dans la notice annuelle, (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Société pour son exercice financier terminé le plus récent et de tout rapport des vérificateurs y afférent ainsi qu'un exemplaire des états financiers trimestriels les plus récents de la Société qui ont été présentés, s'il y a lieu, pour toute période après la fin de son exercice le plus récent, (iii) un exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société à l'égard de sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs ont été élus ou un exemplaire de tout document préparé en lieu et place de cette circulaire, le cas échéant, et (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié et qui n'a pas à être fourni aux termes de (i) à (iii) ci-dessus; ou

b) à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné en a) (i) à (iii) ci-dessus pourvu que la Société puisse exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements supplémentaires, y compris l'information sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont présentés, pour l'exercice financier 2007, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 avril 2008, laquelle circulaire sera déposée séparément par la Société via SEDAR au mois de mars 2008. D'autres informations financières, notamment les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2007 et le rapport de gestion y afférent, ont été déposés séparément par la Société via SEDAR.

ANNEXE A

GROUPE CANAM INC.

Charte du comité de vérification

Cette Charte établit les rôles et responsabilités du comité de vérification de Groupe Canam inc. (la « Société »). Les rôles et responsabilités décrits à cette Charte doivent en tout temps être exercés conformément à la législation et la réglementation auxquelles sont assujetties la Société et ses filiales.

COMPOSITION :

Le comité de vérification est composé d'au moins trois administrateurs de la Société qui sont tous indépendants de la Société et qui possèdent des compétences financières. Le quorum pour toute réunion du comité est fixé à trois administrateurs.

« Indépendant » signifie une personne qui n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société. Une relation importante s'entend d'une personne qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité.

« Compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Les responsabilités du comité de vérification s'étendent à la Société et ses filiales.

OBJECTIFS :

Les objectifs du comité de vérification sont les suivants:

- assister le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions et particulièrement de s'assurer que la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait:
 - ❖ à la production d'informations financières fiables;
 - ❖ à l'identification des principaux risques de l'entreprise et à la mise en place des systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
 - ❖ à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;

- ❖ à la conformité de la Société vis-à-vis des bourses, des autorités gouvernementales ainsi que de la législation et de la réglementation; et
- ❖ à une politique de communication avec les actionnaires et le public en général;
- établir un lien de communication efficace entre le conseil d'administration, la direction, les vérificateurs externes et internes;
- renforcer la position d'indépendance des vérificateurs externes et internes;
- s'assurer de l'intégrité des rapports financiers publiés.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS :

1. RAPPORTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de vérification (le « comité ») doit faire rapport périodiquement sur les résultats des examens entrepris et présenter les recommandations au conseil d'administration.

2. INFORMATION FINANCIÈRE

- 2.1 Le comité examine les états financiers annuels vérifiés et le rapport de gestion annuel de la Société et recommande leur adoption au conseil d'administration.
- 2.2 Le comité examine les états financiers et les rapports de gestion intermédiaires de la Société et recommande leur adoption au conseil d'administration.
- 2.3 Le comité examine les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la Société et recommande leur adoption au conseil d'administration.
- 2.4 Outre les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la direction, le comité examine, recommande au conseil d'administration pour approbation ou, selon le cas, approuve tous les documents contenant de l'information financière, vérifiée ou non, avant leur publication et notamment les prospectus et la notice annuelle.
- 2.5 Le comité s'assure de la mise en place de procédures adéquates pour examiner la communication au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information financière aux paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 ci-devant, et apprécie périodiquement l'adéquation des procédures.
- 2.6 Le comité examine les rapports du vérificateur externe.
- 2.7 Le comité examine, avec la direction de la Société et le vérificateur externe, les différentes politiques comptables et les changements qu'on y propose ainsi que les différentes estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur l'information financière.

- 2.8 Le comité examine, avec la direction de la Société et le vérificateur externe, toutes les décisions importantes prises au sujet de l'évaluation ou de la présentation de l'information financière.
- 2.9 Le comité examine le traitement comptable des opérations importantes ou hors du cours normal.
- 2.10 Le comité s'assure qu'il y a coordination entre la Société et les membres de la direction avec les bourses, les autorités gouvernementales et le vérificateur externe.

3. CONTRÔLE INTERNE

- 3.1 Le comité s'assure, par le biais de communications avec le vérificateur externe et le vérificateur interne, de l'efficacité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières divulguées.
- 3.2 Le comité se tient informé, auprès des vérificateurs externe et interne, de toute faiblesse des systèmes pouvant entraîner des erreurs ou irrégularités aux niveaux de l'information financière produite, des dérogations aux politiques comptables de la Société et des lois et règlements applicables.
- 3.3 Le comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre la vérification interne et la vérification externe.
- 3.4 Le comité revoit périodiquement l'organigramme de la direction financière et les circonstances entourant les départs du membre de la direction responsable des finances et de tout autre employé important du secteur des finances qui participe au processus de l'information financière, ainsi que les nominations des personnes dans ces postes.
- 3.5 Le comité examine les aspects financiers et comptables des transactions entre apparentés.

4. VÉRIFICATION INTERNE

- 4.1 Le comité examine et approuve le mandat du vérificateur interne.
- 4.2 Le comité apprécie le degré d'indépendance du vérificateur interne par rapport aux dirigeants et autres employés du secteur des finances de la Société et ses filiales. Le vérificateur interne relève du chef de la direction de la Société. Il est indépendant vis-à-vis des autres dirigeants de la Société. À cet égard, le comité rencontre au moins une fois l'an le vérificateur interne hors de la présence des dirigeants de la Société.
- 4.3 Le comité révise le plan annuel de vérification interne et suggère des mandats ou études, s'il le juge nécessaire.

- 4.4 Le comité revoit les recommandations du vérificateur interne, incluant les commentaires de la direction, et révisé les mesures correctives prises par cette dernière.

5. VÉRIFICATION EXTERNE

- 5.1 Le vérificateur externe est indépendant de la Société, ses administrateurs, dirigeants et employés. Il fait rapport directement au comité. Le comité peut, en tout temps, communiquer directement avec le vérificateur externe. À cet égard, il rencontre au moins une fois l'an le vérificateur externe hors de la présence des dirigeants de la Société.
- 5.2 Le comité examine le mandat et le budget des honoraires du vérificateur externe et en recommande l'approbation au conseil d'administration.
- 5.3 Le comité recommande au conseil d'administration la nomination du ou des vérificateurs externes en vue d'établir ou de délivrer un rapport de vérification ou de rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation de la Société.
- 5.4 Le comité approuve au préalable les services non liés à la vérification que le vérificateur externe de la Société peut rendre à la Société, ses divisions et filiales, le tout conformément à la Politique et procédures pour les services du vérificateur externe.
- 5.5 Le comité surveille et examine l'ensemble des travaux du vérificateur externe, ses plans de vérification, ses honoraires, les résultats de ses vérifications ainsi que les mandats spéciaux qui lui sont confiés.
- 5.6 Le comité doit être informé des cas où la direction de la Société a demandé des opinions qui relèvent du mandat du vérificateur externe à un cabinet d'experts-comptables autre que celui nommé à titre de vérificateur externe.
- 5.7 Le comité s'assure que le vérificateur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société. À cet égard, le comité résout les désaccords entre la direction de la Société et le vérificateur externe au sujet de l'information financière.
- 5.8 Le comité examine la lettre post-vérification ou lettre de recommandation du vérificateur externe ainsi que les réactions de la direction et les mesures prises par la direction en réaction aux lacunes constatées.
- 5.9 Le comité discute avec le vérificateur externe de l'acceptabilité et de la qualité des principes comptables de la Société.
- 5.10 Le comité s'assure de la bonne performance du vérificateur externe.
- 5.11 Le comité examine les questions liées au remplacement du vérificateur externe, le cas échéant.

5.12 Le comité examine et approuve les politiques d'embauche ou de rétention de services par la Société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés du vérificateur externe actuel et ancien de la Société.

6. PLAINTES

6.1 Le comité établit une procédure concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de la vérification.

6.2 Le comité établit une procédure concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.

7. GÉNÉRAL

7.1 Le comité peut retenir, aux frais de la Société, les services d'avocats indépendants et de tout autre conseiller qu'il juge nécessaire pour exercer ses fonctions. Le comité peut fixer la rémunération de ces personnes.

Adopté le 24 février 2005/ Modifiés avec prise d'effet les 5 décembre 2006 et 1^{er} novembre 2007